

# Nos libertés publiques à l'heure du coronavirus

Dans la lutte contre la propagation du Covid 19, le principal enjeu est la vitesse de réaction. Or chaque pays a réagi en choisissant ses priorités à la lumière de ses valeurs culturelles et de ses infrastructures médicales. La Corée du Sud a eu recours avec succès au dépistage massif qui permet la reconstitution des déplacements des malades au travers des images de vidéosurveillance, de l'utilisation de leurs cartes bancaires ou du piratage de leur téléphone portable. Les données ainsi recueillies sont mises en ligne sur Internet et consultables par l'ensemble de la population aux fins de vérifier en temps réel où les porteurs du virus se trouvent et où ils se sont déplacés. En cas de refus de partage de ces informations, les citoyens récalcitrants encourrent une peine de 2 ans d'emprisonnement. A Hong Kong, les autorités ont imposé le port de bracelets connectés à



FABIEN PEREZ

Avocat  
au barreau  
de Marseille

tout individu placé en quarantaine et présentant des symptômes du virus. Ces e-bracelets associés aux smartphones permettent de géolocaliser les individus cibles, afin de les empêcher de quitter leur domicile.

## Quelles contraintes accepter ?

En France, même si la loi du 5 mars 2007 autorise des mesures dérogatoires à nos libertés publiques en cas de menace sanitaire grave, le gouvernement a préféré graduer ces restrictions (interdiction des rassemblements de 1 000 personnes puis 100 personnes, fermeture des crèches, écoles et universités, puis des commerces non indispensables pour enfin déclarer le confinement). En effet, la demande sociale de protection sanitaire doit se concilier avec la défiance envers les atteintes aux libertés publiques imposées par l'Etat.

Est-ce que chacun est prêt à accepter un certain nombre de contraintes ? D'ailleurs, comment déterminer le moment où ces restrictions aux libertés publiques (liberté de circuler, liberté d'entreprendre, liberté de culte, liberté de la vie familiale) ne seront plus nécessaires pour mettre un terme à la menace sanitaire ? Ce débat sur le respect de nos libertés n'est pas à prendre à la légère, quand les scientifiques déclarent à l'unisson que l'absence de liberté de la presse en Chine est la cause de l'émergence de cette pandémie. A l'heure de cet exercice délicat pour nos démocraties, à mi-chemin entre liberté et sécurité, il convient de se souvenir de Blaise Pascal : « *Tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne pas savoir demeurer en repos, dans une chambre.* »